

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA CANTINE SCOLAIRE - Année scolaire 2025/2026

Il est demandé de préciser le nombre de jours ET les jours de la semaine où l'enfant fréquentera la cantine durant l'année scolaire. Il est rappelé que ce choix est défini au début de l'année, mais qu'il est modifiable, ponctuellement ou définitivement, un mois à l'avance, tout au long de l'année scolaire. Un tarif forfaitaire sera appliqué en fonction du nombre de jours par semaine, le prix du repas étant fixé à **3,40 €** pour 2025-2026.

Ce document est à remettre au secrétariat de la mairie de Mézin accompagné du règlement financier (en cas de prélèvement automatique mensuel) impérativement avant le 20 juillet 2025.

ENFANT

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Classe :

Adresse :

.....

RESPONSABLES LEGAUX

1. Père ☐ Mère ☐ Autre ☐ 2. Père ☐ Mère ☐ Autre ☐

NOM : NOM :

Prénom : Prénom :

Né(e) le : Né(e) le :

A : A :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

N° de téléphone :/...../...../...../..... N° de téléphone :/...../...../...../.....

@mail : @mail :

N° alloc CAF : N° alloc CAF :

A cocher	Nombre de jours / semaine	Préciser les jours de fréquentation *
☐	4	Tous les jours
☐	3	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
☐	2	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
☐	1	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

* Barrer la ou les mention(s) inutile(s)